



Déclaration de l'UNSA Education

Madame la Directrice Académique,

La rentrée 2013 sera la première qui se déroulera dans le cadre d'une nouvelle impulsion, celle de la loi d'orientation et de programmation. Les principes de cette loi affirment une volonté de construire, dans le respect du dialogue social, une école à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun.

C'est pour cela ce projet reçu un large soutien de la part des organisations siégeant au CSE. L'UNSA EDUCATION a approuvé ce projet de loi qui rompt avec les politiques précédentes.

Ainsi, cette volonté ministérielle doit se décliner tout naturellement aux plans académique et départemental. Force est de constater que l'attente est importante dans notre département, tant les chantiers sont nombreux et les besoins criants.

Nous ne sommes pas de ceux qui nieront le changement par rapport à la préparation de rentrée 2012 puisque nous passons de -34 postes à +31 dans le premier degré. Il s'agit d'un véritable changement de cap.

Mais nous voilà, aujourd'hui dans cette instance, face au dur exercice de la répartition des moyens.

L'UNSA Education souhaite que cette carte scolaire se fasse sous le signe de la transparence et de l'équité autrement dit que des critères de gestion soient clairement discutés et identifiés. La prise en compte de seuils d'ouverture et de fermeture, la spécificité de certaines écoles ou structures mais également de certains projets doivent nous servir de guide pour l'examen d'une carte scolaire que nous voulons la plus juste possible.

L'UNSA éducation portera aujourd'hui à votre connaissance les situations qui méritent une création de postes. De nombreuses écoles en élémentaires ou maternelles ont des effectifs trop chargés qui rendent difficiles les conditions de travail malgré le grand professionnalisme de nos collègues.

l'UNSA Education demande que les moins de 3 ans puissent compter dans les effectifs comme l'indique les textes officiels.

L'affectation du dispositif « plus de maitres que de classe » méritera aussi un examen approfondi car si l'UNSA Education considère que les écoles en zone prioritaire doivent en être pourvues, de nombreuses autres écoles méritent d'être concernées par ce dispositif eu égard à la population accueillie et/ou à l'organisation pédagogique.

L'UNSA éducation s'inquiète également des conséquences de la crise économique dans de nombreuses communes. Les populations se paupérisent, les repères se perdent. De nombreuses écoles notamment de Clermont accueillent de plus en plus d'enfants primo arrivant dans des situations précaires. Nous demandons que vous ayez une attention particulière sur les dispositifs d'accompagnement et de scolarisation de ces enfants.

Un autre sujet prégnant est celui du remplacement. 31 postes ont été supprimés l'an dernier et nous constatons que depuis le début de l'année scolaire la situation est très tendue dans les écoles avec les difficultés de remplacement de nos collègues.

Un renforcement des RASED et de l'ASH nous semble également indispensable pour permettent à ces acteurs de mener leur combat contre l'échec scolaire et l'intégration des élèves handicapés ou à besoins particuliers.

Nous interviewrons donc au fur et à mesure de l'examen de cette carte pour étayer nos propos développés précédemment.

Par ailleurs, nous souhaitons terminer par un sujet qui éclipse malheureusement les créations de postes dans notre département : celui des rythmes scolaires.

En 2008, le ministère a imposé la semaine de 4 jours aux enseignants du 1er degré. Cinq ans plus tard, on leur annonce un retour à celle de 4,5 jours.

Les enseignants, d'une manière générale, ne refusent pas une réforme des rythmes. Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, ils ne sont pas arc-boutés sur « leurs » priviléges. Quels seraient d'ailleurs aujourd'hui les priviléges des enseignants ?

Les professeurs des écoles n'ont qu'un désir : que l'organisation de la nouvelle semaine scolaire dans le cadre de la refondation soit vraiment au service de leurs élèves sans qu'eux-mêmes en soient les oubliés !

Pour le SE-UNSA, l'avis du Conseil d'Ecole doit être prédominant car c'est la seule instance qui fixe un cadre et permet d'associer à la réflexion les principaux acteurs de la réforme que sont les enseignants, les parents et la municipalité. Ainsi, après cette consultation, Madame la DASEN pourra décider, en toute légitimité, de l'organisation scolaire.

Ainsi, Madame la DASEN, l'UNSA Education, comme les années passées, fera entendre sa voix. Parler vrai, prendre en compte la réalité du terrain et être responsable sont nos principes pour défendre notre conception démocratique et républicaine de l'école publique.